

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 20 novembre 2007 à 19 h 45 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Mario Lebel
Monsieur Denis Émond	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Lise Marchand
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Serge Lafontaine	Madame Nicole Trudel
Madame Brunelle Lafrenière	

Messieurs Stéphane Roof et Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Madame Patricia Magny	Directrice des Services des ressources humaines par intérim
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Est aussi présente madame Valérie Lefebvre de la firme comptable Boutet Drolet.

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Gilles Martel.

Initialement, madame la présidente, Danielle Bolduc, présente les nouveaux commissaires au personnel cadre.

Président(e)

Les membres du conseil des commissaires procèdent ensuite successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 114 1107 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1107-04 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

- 6.1 Condoléances.
- 6.2 Mémo aux parents.

QUE les articles 9.1, 11.2 et 11.6 soient retirés de l'ordre du jour;

QUE, finalement, l'article 10.1 soit déplacé pour être considéré immédiatement après l'article 3 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 115 1107 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires tenue le 13 novembre 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 1107-05, soit adopté avec les modifications suivantes :

- ✓ À la page 95, remplacer la 2^e phrase du 2^e paragraphe précédent la résolution 108 1107 par la suivante : « Il est alors vérifié l'acceptation de monsieur Lafontaine à être candidat, ce à quoi il acquiesce. »
- ✓ À la page 96, dans la dernière phrase, remplacer le mot « formé » par « former ».

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente, Danielle Bolduc, invite la personne présente à prendre la parole. Sur ce, monsieur Gilles Martel, parent d'un élève à l'école secondaire du Rocher adresse les questions suivantes : 1) est-ce que la commission scolaire entérinerait la décision d'une école d'expulser un élève au motif qu'il ne porte pas l'uniforme obligatoire?, 2) les frais chargés à l'ensemble des parents pour la surveillance du midi par l'école secondaire du Rocher sont-ils légalement fondés?, 3) est-ce que l'utilisation de plaquettes d'échantillons de spermatozoïdes dans le cadre du cours de sciences et technologie en première secondaire est appropriée?

Madame la présidente, Danielle Bolduc, remercie monsieur Martel pour son intervention et lui indique que réponses à ses questions lui seront fournies sous peu, après étude.

Président(e)

En conformité avec l'ordre du jour, madame la présidente, Danielle Bolduc, invite madame Valérie Lefebvre de la firme comptable Boutet Drolet à présenter le rapport du vérificateur externe. S'ensuivent des échanges avec madame Lefebvre quant à ce rapport ainsi qu'avec monsieur Serge Trudel quant aux états financiers 2006-2007. Au terme de ces échanges, il est procédé à l'adoption de la résolution ci-après décrite.

États financiers
2006-2007 et
rapport du
vérificateur
externe

RÉSOLUTION 116 1107 :

firmes comptables Boutet et Drolet;

CONSIDÉRANT que les opérations financières de la Commission scolaire de l'Énergie ont été vérifiées par la

CONSIDÉRANT, par suite, que le directeur général a soumis les états financiers 2006-2007 de la Commission scolaire de l'Énergie et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient acceptés le rapport financier de la Commission scolaire de l'Énergie au 30 juin 2007 et le rapport du vérificateur externe, décrits sur le document 1107-06.

Adopté unanimement

Consécutivement et eu égard aux sujets présentés par la Direction générale, monsieur Claude Leclerc informe les commissaires de l'avancement du processus de comblement du poste de direction aux Services des ressources humaines. Il est ainsi mentionné qu'il sera procédé à l'ajournement de la présente séance au 4 décembre prochain afin de procéder à l'engagement d'une personne.

Monsieur Claude Leclerc renseigne également les membres du conseil des commissaires des démarches en cours pour l'affectation temporaire d'une direction adjointe à l'école secondaire Paul-Le Jeune.

Monsieur Leclerc invite ensuite le directeur général adjoint, monsieur Daniel Bussière, à présenter une recommandation quant à la répartition des allocations budgétaires des conseils d'établissement pour l'année scolaire 2007-2008. Après avoir reçu les renseignements requis, il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Budget de
fonctionnement
des conseils
d'établissement
2007-2008

RÉSOLUTION 117 1107 :

budgétaires des conseils d'établissement pour l'année scolaire 2007-2008, telle que décrite au document 1107-07.

Madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit adoptée la répartition des allocations

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires procèdent à la désignation d'une représentante à un organisme.

Président(e)

Représentation à la
SADC de la
Vallée-de-la-
Batiscan

RÉSOLUTION 118 1107 :

CONSIDÉRANT que la Société d'aide au développement des collectivités (S.A.D.C.) de la Vallée de la Batiscan sollicite les organismes notamment pour la mise en candidature d'un représentant au sein de son conseil d'administration pour le secteur éducation/main-d'œuvre;

Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit soumise la candidature de madame Nicole Thiffeault-Marchand et que celle-ci soit autorisée à représenter la Commission scolaire de l'Énergie au conseil d'administration, pour le secteur éducation/main-d'œuvre, de la S.A.D.C. de la Vallée de la Batiscan.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets présentés par la présidence, madame Danielle Bolduc informe les commissaires d'une rencontre régionale de la F.C.S.Q. qui aura lieu le 21 février prochain. De même, madame Bolduc consulte les commissaires quant à la date à soumettre à la F.C.S.Q. pour la formation offerte aux nouveaux conseils des commissaires. Il est alors suggéré le 29 mars 2008.

Des résolutions de félicitations sont ensuite successivement adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 119 1107 :

CONSIDÉRANT que des élections ont récemment été tenues à la mairie dans la municipalité de Sainte-Thècle;

Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur le maire Alain Vallée.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 120 1107 :

CONSIDÉRANT que des élections ont récemment été tenues à la mairie dans la municipalité de Lac-aux-Sables;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur le maire Marius St-Amant.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 121 1107 :

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Cossette a récemment été élu à titre de président du comité de parents;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Yves Cossette.

Adopté unanimement

Président(e)

Comité –
Réception du
personnel cadre le
6 décembre 2007

Madame la présidente, Danielle Bolduc, consulte après cela les membres du conseil des commissaires quant à l'organisation d'une réception du personnel cadre pour souligner la période du temps des Fêtes. Il est alors convenu d'adopter la résolution ci-après décrite.

RÉSOLUTION 122 1107 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit autorisée l'organisation d'une réception pour le personnel cadre afin de souligner le temps des Fêtes, et ce, le 6 décembre 2007;

QU'un comité organisateur de cette activité soit formé et composé des personnes suivantes :

- ✓ Réjean Gélinas, commissaire;
- ✓ Johanne Harvey, commissaire;
- ✓ Maurice Poudrier, commissaire.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, il est convenu de la tenue d'un comité de travail du conseil des commissaires qui aura lieu le 27 novembre 2007.

Considération est après faite des sujets présentés par les commissaires.

Une résolution de condoléances est alors adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 123 1107 : CONSIDÉRANT que monsieur Guy Vadeboncoeur, frère de monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents, est récemment décédé;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Robert Vadeboncoeur ainsi qu'à sa famille.

Adopté unanimement

Monsieur Denis Boulianne porte après cela à l'attention des commissaires un mémo adressé aux parents des élèves de l'école secondaire Champagnat. Ce mémo est à l'effet de solliciter la collaboration des parents afin que les élèves portent des espadrilles à semelles claires pour les sports d'intérieur compte tenu de la récente réfection du revêtement du nouveau gymnase. La direction de l'école souhaite que les élèves, qui ne possèdent pas de telles espadrilles, procèdent à une telle acquisition au plus tard le 8 janvier 2008. S'ensuivent des discussions au cours desquelles il est notamment fait mention, par le directeur général, que ce sujet relève de la juridiction du conseil d'établissement de l'école.

En étant après cela aux sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes), madame Maryse Demers présente une recommandation pour la nomination de représentants.

Président(e)

Nomination des
organismes du
milieu au comité
consultatif
E.H.D.A.A.

RÉSOLUTION 124 1107 :

CONSIDÉRANT que le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est notamment composé de représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, lesquels sont désignés par le conseil des commissaires après consultation de ces organismes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie désigne les représentants suivants pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

- ✓ François Pothier Centre de réadaptation InterVal;
- ✓ Catherine Neault C.S.S.S. de la Vallée-de-la-Bastican.

Adopté unanimement

Poursuivant, la directrice des Services éducatifs (jeunes) présente la clientèle scolaire officielle 2007-2008. Il est procédé au dépôt d'un document.

Clientèle scolaire
officielle 2007-
2008 au 30
septembre 2007

RÉSOLUTION 125 1107 :

Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit déposé le document 1107-08 relatif à la clientèle scolaire officielle 2007-2008 au 30 septembre 2007 en formation générale jeune.

Adopté unanimement

Par la suite, et en référence aux sujets présentés par les Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel soumet à l'acceptation du conseil des commissaires, une recommandation relative au choix de la limite pour supporter le coût de chaque accident de travail ou de maladie professionnelle, et ce, dans le cadre du régime rétrospectif de la C.S.S.T. Une résolution est adoptée en ce sens.

Choix de limite
par lésion pour la
C.S.S.T.

RÉSOLUTION 126 1107 :

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation* prévoit que l'employeur assujéti au mode rétrospectif pour une année de tarification peut demander à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (C.S.S.T.) que son assujettissement soit basé sur les salaires assurables versés pendant l'année de tarification;

CONSIDÉRANT que, selon ce règlement, l'employeur qui fait une telle demande doit aussi faire parvenir à la C.S.S.T. une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

CONSIDÉRANT la recommandation des Services des ressources financières;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que la limite pour supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenus à la commission scolaire soit jusqu'à concurrence de cinq (5) fois le salaire;

QUE le directeur des Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel, soit autorisé à remplir et signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les formulaires afférents de la C.S.S.T. (Demande de désajustement et Attestation du choix de limite par lésion).

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Après avoir reçu des renseignements de madame Patricia Magny, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 127 1107 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Micheline Dupuis, enseignante à l'école des Vallons à Saint-Paulin, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2007;
- ✓ Hélène Gauvin, technicienne en travaux pratiques à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 20 octobre 2007;
- ✓ Lucie Beaupré, agente de bureau classe principale à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, laquelle est effective au 11 octobre 2007;
- ✓ Jean-Yves Simard, enseignant à l'École forestière de La Tuque, laquelle est effective au 2 novembre 2007.

Adopté unanimement

Démissions

RÉSOLUTION 128 1107 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Chantale Desmeules, technicienne en travaux pratiques à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, laquelle est effective au 3 novembre 2007;

Président(e)

- ✓ Valérie Lecours, technicienne en éducation spécialisée à l'école Saint-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 27 juin 2007;
- ✓ Francine Lemay, technicienne en loisir à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, laquelle est effective au 15 novembre 2007.

Adopté unanimement

Congés sans
traitement

RÉSOLUTION 129 1107 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont demandé un congé sans traitement pour l'année scolaire 2007-2008;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accorder un congé sans traitement, tel que décrit ci-dessous, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Guy Robitaille, enseignant à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, 28,455%, du 23 août 2007 au 30 juin 2008;
- ✓ Christine Déry, enseignante à l'école des Boisés à Saint-Alexis-des-Monts, 5,848%, du 23 août 2007 au 30 juin 2008.

Adopté unanimement

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION 130 1107 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à madame Lisette Paradis, enseignante à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2008-2009, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 26 janvier 2007.

Adopté unanimement

Renonciation à un
poste

RÉSOLUTION 131 1107 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 97 0907, que madame Joceline Houle a été engagée à titre d'agente de bureau classe principale avec affectation à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la convention collective applicable, qu'une personne salariée promue peut décider de retourner à son ancien poste dans les trente (30) jours de la promotion et que cela entraîne l'annulation de tout mouvement de personnel;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que madame Joceline Houle a demandé un tel retour à son poste;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que madame Joceline Houle retourne à son poste d'agente de bureau classe 1, 35 heures, à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, à compter du 1^{er} octobre 2007.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 132 1107 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste de technicien(ne) en administration;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la tenue d'un comité de sélection et que celui-ci a soumis sa recommandation quant à l'engagement d'une personne à ce poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective applicable aux fins de comblement d'un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit autorisé l'engagement de la personne suivante :

- ✓ Fannie Désaulniers, technicienne en administration, poste régulier temps plein à 35 heures/semaine, aux Services des ressources humaines, au centre administratif à Shawinigan, à compter du 26 novembre 2007.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 133 1107 :

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler un poste en enseignement;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions de la convention collective relative à la liste de priorité d'embauche pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accepter l'engagement de madame Hélène Lefebvre, enseignante au primaire à l'école des Vallons à Saint-Paulin, et ce, à compter du 23 août 2007;

QU'il demeure entendu que cet engagement est sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d'autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Président(e)

Ouverture de postes

RÉSOLUTION 134 1107 :

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de la commission scolaire pour l'année 2007-2008;

CONSIDÉRANT que la convention collective applicable au personnel de soutien permet la création de poste;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE la création des postes suivants :

- ✓ poste régulier d'agent(e) de bureau classe II de 25 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 21 novembre 2007;
- ✓ poste régulier de technicien(ne) en administration de 35 heures/semaine aux Services des ressources financières, au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 21 novembre 2007.

Adopté unanimement

Affectations

RÉSOLUTION 135 1107 :

CONSIDÉRANT, suite à l'affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l'emploi de la commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soient autorisées les affectations suivantes:

- ✓ Denise Marcotte, agente de bureau classe principale, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, et ce, à compter du 15 octobre 2007;
- ✓ Sylvie Thibodeau, éducatrice en service de garde, poste cyclique à temps partiel à 6,75 heures/semaine, à l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et ce, à compter du 21 novembre 2007;
- ✓ Claire Magnan, agente de bureau classe principale, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine, aux Services des ressources financières (paie) au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 12 novembre 2007;

Président(e)

QU'il demeure entendu que ces engagements sont sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d'autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 136 1107 : CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) concernant :

- ✓ la majoration des heures du poste de secrétaire d'école et de centre à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à La Tuque, secteur Parent;
- ✓ l'abolition du poste d'agent(e) de bureau classe 1 aux Services des ressources financières (taxes);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette entente soit ratifiée par les parties;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit acceptée l'entente précitée avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.);

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Présentation est ensuite faite par monsieur Jean-Guy Trépanier des sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire.

Monsieur Trépanier fait, dans un premier temps, rapport des résultats des démarches effectuées pour la vente de l'école Saint-Sauveur à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud. Il est alors précisé qu'aucune soumission ne fut présentée à la suite de l'appel d'offres publié au mois d'octobre.

Sur un autre sujet, une recommandation est faite pour autoriser une entente relative à un droit de servitude. Une résolution est adoptée en ce sens.

Acte de servitude
par Hydro-Québec
- Terrain de l'école
Immaculée-
Conception –
Autorisation de
signature

RÉSOLUTION 137 1107 : CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan a demandé à Hydro-Québec le déplacement d'un poteau électrique situé trop près de leur réseau d'égout;

Président(e)

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est propriétaire du terrain au-dessus duquel la ligne électrique aérienne est relocalisée;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec demande à la commission scolaire un droit de servitude sur une lisière de terrain d'une superficie de 20 mètres X 3 mètres sur le lot 628-772P;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec sera responsable de tout dommage causé à la propriété de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, l'entente relative à un droit de servitude sur une partie du lot 628-772P (école Immaculée-Conception);

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 309 0405 portant sur le même sujet.

Adopté unanimement

Des résolutions sont ensuite adoptées pour la désignation de représentants à des comités.

Représentation au comité de gérance du réseau de fibres optiques

RÉSOLUTION 138 1107 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a conclu des ententes de partenariat avec les Villes de Shawinigan et de La Tuque, avec les MRC de Maskinongé et de Mékinac et avec la Commission scolaire Central Québec, relativement à la mise en place d'un réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT que ces ententes prévoient la mise en place d'un comité de gérance afin de gérer les affaires se rapportant au lien de fibres optiques, notamment les contrats d'entretien et le maintien des couvertures d'assurance requises;

CONSIDÉRANT que chaque partenaire doit désigner un représentant pour siéger à ce comité ou donner une procuration à un délégué afin de le représenter;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que monsieur Christian Lafrance, directeur adjoint aux Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire, soit mandaté pour représenter la Commission scolaire de l'Énergie au comité de gérance du réseau de fibres optiques.

Adopté unanimement

Président(e)

RÉSOLUTION 139 1107 :

CONSIDÉRANT qu'un nouveau contrat de transport a été conclu avec les transporteurs scolaires au 1^{er} juillet 2007 pour une période de cinq (5) années;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu, en marge du contrat, de former un comité paritaire pour analyser dans son ensemble, le service de transport scolaire du midi;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que ce comité soit composé de représentants des transporteurs et de représentants de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de la présence de commissaires au sein des représentants de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE la nomination des personnes suivantes pour représenter la Commission scolaire de l'Énergie au sein du comité d'analyse du transport scolaire du midi, soit :

- ✓ Denis Boulianne, commissaire;
- ✓ Serge Lafontaine, commissaire;
- ✓ Martin Lafrenière, commissaire;
- ✓ Diane Samson, commissaire;
- ✓ Suzie Boucher, directrice d'école primaire;
- ✓ Raymonde Richer, directrice d'école primaire;
- ✓ Daniel Bussière, directeur général adjoint;
- ✓ Christian Lafrance, directeur adjoint.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 20 novembre 2007.

À 21 h 55, il est procédé à l'ajournement de la séance.

RÉSOLUTION 140 1107 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déclarée ajournée, au 4 décembre 2007 à 18 h 30, la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président(e)

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire